Pie IX. De nouveau au milieu des pauvres.

(Suite et fin.)

Mentionnons seulement une généreuse réforme, introduite par son initiative, dans l'hospice de Saint Michel.

Parmi les nombreuses dispositions du réglement qui le régissait alors, il en était une d'après laquelle tout le produit du travail des jeunes apprentis entrait de droit dans les caisses de l'administration; sans qu'ils y eussent euxmêmes la moindre part. Etonré qu'on eût pu, dans un asile exclusi ement consacré aux bienfaits de la charité. établir une mesure si peu libérale, le nouveau président se hâta de faire supprimer cet article; et il fut immédiatement statué qu'à l'avenir tous les bénifices seraient partagés entre l'ouvrier et l'établissement. Mgr. Mastaï fit plus: par une sage mesure de prévoyance, tout-à-fait digne de l'esprit de générosité qui le faisait agir, il décida que la portion de salaire destinée aux jeunes hôtes de Saint-Michel loin de learêtre comptée au fur et à mesure, au risque d'être aussitôt dissipée que reçue, serait déposée en leur nom dans une maison de banque, de manière à pouvoir, accrue de ses intérêts annuels, leur offrir un jour un petit capital, pour mieux s'établir dans le monde à leur sortie de l'hospice.

Tant de générosité d'âme, tant de dévouement à la cause du pauvre, portèrent le nom de Mgr. Mastaï dans toutes les bouches, et le firent bénir dans tous les cœurs.

Une pauvre vieille secourue.

Quand Mgr. Mastaï n'était encore qu'archevêque de Spolète et d'Imola, on pouvait dès lors prévoir ce qu'il deviendrait plus tard.